



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/AC.109/2043
16 avril 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ SPÉCIAL CHARGÉ D'ÉTUДИER
LA SITUATION EN CE QUI CONCERNE
L'APPLICATION DE LA DÉCLARATION
SUR L'OCTROI DE L'INDÉPENDANCE
AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX

SAINTE-HÉLÈNE

Document de travail établi par le Secrétariat

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. GÉNÉRALITÉS	1 - 3	3
II. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE	4	3
III. SITUATION ÉCONOMIQUE	5 - 23	3
A. Généralités	5	3
B. Finances publiques	6 - 8	3
C. Projets de développement	9 - 11	5
D. Agriculture et élevage	12	6
E. Pêche	13 - 17	6
F. Industrie	18	6
G. Transports, communications, services publics de distribution	19 - 21	6
H. Banques; crédit	22	7
I. Commerce extérieur	23	7

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
IV. CONDITIONS SOCIALES	24 - 30	7
V. AUTRES ÎLES	31 - 40	8
A. Tristan da Cunha	31 - 39	8
1. Généralités	31	8
2. Institutions et vie politique	32 - 33	8
3. Conditions économiques	34 - 36	8
4. Conditions sociales	37 - 39	9
B. Ascension	40	9
VI. STATUT FUTUR DU TERRITOIRE	41 - 43	9

SAINTE-HÉLÈNE¹

I. GÉNÉRALITÉS

1. Le territoire de Sainte-Hélène, qui est administré par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, comprend l'île de Sainte-Hélène proprement dite, l'île de l'Ascension et un groupe de six îles qui constituent l'archipel de Tristan da Cunha.

2. Situé dans l'Atlantique Sud, à environ 1 900 kilomètres de l'Angola et 2 900 kilomètres du Brésil, le territoire a une superficie totale de 412 kilomètres carrés. L'île de l'Ascension est située à 1 200 kilomètres au nord-ouest de Sainte-Hélène et l'archipel de Tristan da Cunha à 2 400 kilomètres environ au sud. Sainte-Hélène, où se trouve la capitale du territoire, Jamestown, est la plus grande île (122 kilomètres carrés). Elle a un climat tropical, tempéré toute l'année par l'alizé.

3. Selon les renseignements donnés par la Puissance administrante, l'île de Sainte-Hélène proprement dite comptait 5 662 habitants à la fin de l'année 1994. Un tiers environ de la population se concentre à Jamestown; le reste habite dans les principaux autres centres – Longwood, à l'est de l'île, et Half Tree Hollow, au nord-ouest – de petites agglomérations villageoises ou des maisons isolées.

II. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

4. On se reportera au précédent document de travail établi par le Secrétariat (A/AC.109/2021, par. 4 à 9).

III. SITUATION ÉCONOMIQUE

A. Généralités

5. Sainte-Hélène possède peu de ressources naturelles. L'agriculture, qui est surtout de subsistance, constitue la principale activité économique. La production vivrière locale ne suffit pas à couvrir les besoins, ce qui, s'ajoutant à l'absence d'industries manufacturières, oblige l'île à compter dans une très large mesure sur les importations. Le coût de la vie est plus élevé qu'au Royaume-Uni; l'indice des prix à la consommation était de 100,66 en février 1995, par rapport à la base 100 de novembre 1987. Il n'y a pas de taxe à la valeur ajoutée.

B. Finances publiques

6. Les principales recettes (y compris les subventions du Gouvernement britannique) et dépenses prévues pour 1993-1995 s'établissaient comme suit :

(En milliers de livres de Sainte-Hélène)^a

	1993/94	1994/95
<u>Recettes</u>		
Impôts directs	673,6	716,8
Impôts indirects	1 061,7	1 088,4
Amendes, droits et redevances	212,4	207,3
Loyers et paiements de louage perçus par les collectivités publiques	132,8	112,9
Revenus de l'administration publique	204,7	196,5
Recettes provenant de la vente de bons du Trésor	1 784,2	1 305,2
Recettes diverses	3 289,7	2 604,2
Recettes ordinaires totales	7 359,1	6 231,3
Subventions	3 495,0	3 225,0
Total	10 854,1	9 456,3
<u>Dépenses</u>		
Dépenses administratives	1 173,3	1 364,9
Finances et développement	852,4	804,4
Pensions et gratifications	347,4	314,8
Enseignement public	826,9	1 105,5
Santé publique	1 154,7	1 360,9
Services sociaux	1 044,8	1 125,3
Agriculture et sylviculture	827,2	793,3
Travaux publics	3 870,3	2 903,1
Dépenses diverses	39,2	41,4
Total	10 136,2	9 813,6

^a La livre de Sainte-Hélène équivaut à la livre sterling britannique. Les billets en cette monnaie locale, mis en circulation en 1976, et en livres sterling ont cours légal dans le territoire. Les montants indiqués dans le présent document de travail sont exprimés en livres de Sainte-Hélène.

7. On trouvera des indications sur l'imposition dans le précédent document de travail établi par le Secrétariat (A/AC.109/2021, par. 12).

8. Au 31 mars 1995, la situation financière du territoire était la suivante :

/ ...

(En livres de Sainte-Hélène)

<u>Passif</u>		<u>Actif</u>	
Fonds en dépôt	2 112 265	Liquidités détenues en compte local par Ascension and Crown Agents (Londres)	3 884 218
Fonds spéciaux :			
Caisse d'épargne	8 121 440	Caisse d'épargne	6 867 245
Autres fonds	726 238	Autres fonds	226 190
Fonds consolidés	2 021 511	Fonds de développement	-153 657
		Avances	922 899
		Compte commercial	1 234 560
Total	12 981 455		12 981 455

C. Projets de développement

9. On se reportera au précédent document de travail établi par le Secrétariat (A/AC.109/2021, par. 14 à 18), où on trouvera notamment des renseignements sur le projet réalisé par le PNUD.

10. Hormis le PNUD, le seul autre donateur important est l'Union européenne. Le Fonds européen de développement a financé la reconstruction et la réfection des digues de protection des baies de James et de Rupert, travaux dont le coût s'est établi à 0,7 million de livres et qui ont été achevés en 1995, de même qu'un projet conçu pour améliorer l'évacuation des eaux usées.

11. Afin de favoriser le développement du secteur commercial privé, le Gouvernement de Sainte-Hélène a créé en avril 1995 un office du développement et accordé des avantages fiscaux aux entreprises travaillant pour l'exportation.

Dépenses estimatives d'aide au développement — 1993-1995

(En milliers de livres de Sainte-Hélène)

Projets	Total des subventions approuvées		Dépenses	
	1993/94	1994/95	1993/94	1994/95
Agriculture et sylviculture	1 452,7	1 452,7	106,2	191,1
Services publics de distribution	3 937,4	3 875,4	662,3	502,9
Pêche	283,3	283,3	—	200,0
Services sociaux et administratifs	4 198,6	4 935,0	122,7	252,0
Services administratifs et services divers	50,0	50,0	21,6	50,0
Divers	190,0	40,0	163,9	—
Total	10 112,0	10 636,4	1 076,7	1 196,0

D. Agriculture et élevage

12. On se reportera au précédent document de travail établi par le Secrétariat (A/AC.109/2021, par. 19 à 28).

E. Pêche

13. On se reportera au précédent document de travail établi par le Secrétariat (A/AC.109/2021, par. 29 à 33).

14. La St. Helena Fisheries Corporation employait 17 personnes (pêcheurs non compris) en 1994/95.

15. Une Direction de la pêche chargée de l'administration de ce secteur et de tout ce qui concerne les autorisations de pêche en haute mer a été créée.

16. On trouvera ci-après des données concernant les ventes locales et exportations de poisson :

Année	Ventes locales		Exportations	
	Tonnes	Valeur (en livres sterling)	Tonnes	Valeur (en livres sterling)
1987/88	117,71	110 670	77,12	78 120
1988/89	116,98	115 805	92,46	88 057
1989/90	109,80	121 522	154,54	128 124
1990/91	83,21	108 406	154,53	128 124
1991/92	88,91	118 782	26,66	38 399
1992/93	69,66	108 364	87,06	115 056
1993/94	68,93	107 516	168,85	189 593
1994/95	70,73	108 950	150,35	178 447

17. La St. Helena Fisheries Corporation continue à étudier les débouchés d'exportation. Un projet de développement récemment réalisé par l'Overseas Development Administration britannique (ODA) a permis d'améliorer les techniques de manutention du poisson et par conséquent la qualité générale de ce produit.

F. Industrie

18. Il n'existe pas à Sainte-Hélène d'industries importantes. Toute l'activité est à l'échelle artisanale, les services techniques et les moyens de financement et de distribution étant fournis par l'Office du développement créé en 1995.

G. Transports, communications, services publics de distribution

19. On se reportera au précédent document de travail établi par le Secrétariat (A/AC.109/2021, par. 35 à 37).

20. En 1994/95, l'île a utilisé pour des usages domestiques, commerciaux ou agricoles, 347 597 mètres cubes d'eau traitée et non traitée. Un projet financé

par l'ODA et conçu pour amener l'eau souterraine à l'usine de traitement de Hutts Gate a été partiellement réalisé en 1995.

21. La Division de l'énergie de l'administration des travaux et services publics gère l'approvisionnement du territoire en électricité. La centrale électrique de Rupert's Valley, dont la capacité totale est de 2 712 mégawatts, a produit 5 867 937 kilowattheures en 1994/95. Le carburant est importé en vrac et amené par pompage dans l'île, qui en a consommé 1 549 337 litres en 1994/95. Un réseau de 72 kilomètres de lignes à haute tension auxquelles sont reliés 112 transformateurs dessert la majeure partie du territoire.

H. Banques; crédit

22. On se reportera au précédent document de travail établi par le Secrétariat (A/AC.109/2021, par. 38 et 39). Au 31 mars 1995, il y avait en circulation 3 166 867 livres (2 793 967 livres en billets de banque et 372 900 livres en pièces de monnaie).

I. Commerce extérieur

23. Sainte-Hélène importe surtout des produits alimentaires, du tabac, de l'essence et du mazout, de la nourriture pour animaux, des matériaux de construction, des véhicules automobiles, des machines et des pièces détachées. Ses exportations se limitent aux produits de la pêche et de l'artisanat. Ses principaux partenaires commerciaux restent le Royaume-Uni et l'Afrique du Sud, mais elle commerce également avec le Brésil et l'île de l'Ascension.

IV. CONDITIONS SOCIALES

24. On se reportera au précédent document de travail établi par le Secrétariat (A/AC.109/2021, par. 41 à 53).

25. La Puissance administrante indique qu'en mars 1995, il y avait 530 Saint-Hélieniens employés à Ascension, 218 aux Falkland (Malvinas) et 25 au Royaume-Uni, pour des durées de un ou deux ans. À la fin mars 1995, 122 personnes (hommes et femmes) de moins de 60 ans étaient employées aux travaux communautaires. La St. Helena Fisheries Corporation et la St. Helena Canneries offrent aussi aux femmes une vingtaine ou une trentaine d'emplois saisonniers dans le traitement du poisson.

26. En 1994/95, les salaires hebdomadaires moyens étaient de 43,20 livres pour les ouvriers agricoles et les manoeuvres du secteur public et de 47,62 livres pour ces mêmes catégories de travailleurs dans le secteur privé; de 45,35 livres pour les ouvriers qualifiés du secteur public et de 54,37 livres pour leurs homologues du secteur privé, et de 23,30 livres pour les apprentis du secteur public et du secteur privé.

27. La Puissance administrante indique que les dépenses ordinaires de santé publique se sont chiffrées en 1994/95 à 1 333 416 livres.

28. Les crédits budgétaires annuels alloués au secteur social pour 1994/95 étaient de 1 077 469 livres.

29. À la fin de mars 1995, 455 personnes nécessiteuses recevaient des allocations en espèces, calculées selon leur revenu et allant de 18,95 à 37,40 livres par semaine; le programme d'aide ménagère (Home Help Scheme) créé en 1981 employait 65 femmes. Il existe en outre des allocations de chômage d'un montant variable mais de 12,50 livres au minimum.

30. Le territoire compte 12 écoles. En 1995, on dénombrait 116 enseignants, dont 3 originaires de Sainte-Hélène même. En 1994/95, les effectifs scolaires étaient de 1 107 élèves, dont 1 086 autochtones. Les dépenses consacrées à l'enseignement se sont élevées à 1 125 653 livres en 1994/95.

V. AUTRES ÎLES

A. Tristan da Cunha¹

1. Généralités

31. On trouvera des indications générales sur les caractéristiques géographiques et climatiques de Tristan da Cunha dans le document A/AC.109/1105 (par. 44 à 46). Au 30 juin 1995, on dénombrait dans cette île 292 autochtones, pour la plupart métis.

2. Institutions et vie politique

32. L'Administrateur de Tristan da Cunha est nommé par le Gouverneur de Sainte-Hélène. Il prend avis auprès du Conseil de l'île, qui comprend des commissions s'occupant respectivement de l'agriculture et des ressources naturelles, de la salle communautaire, de la santé et des travaux publics, de l'enseignement et de la protection sociale, de la gestion du magasin de l'île, du musée et de l'artisanat et de l'émission des timbres-poste. Ce conseil de l'île se compose de huit membres élus et de trois membres nommés.

33. Des élections sont organisées tous les trois ans pour pourvoir les sièges du Conseil de l'île, dont au moins un membre élu doit être une femme. Toutes les personnes âgées d'au moins 18 ans et inscrites sur les listes électorales peuvent voter. Les dernières élections générales ont eu lieu le 24 novembre 1994.

3. Conditions économiques

34. La Puissance administrante indique que Tristan da Cunha est pratiquement autonome sur le plan économique. La situation financière reste bonne, avec des réserves permettant de couvrir les dépenses ordinaires normales de trois ans. La Puissance administrante accorde des bourses de formation à l'étranger et détache dans l'île des agents de coopération technique.

35. L'industrie de la langouste est la principale activité de l'île et occupe la majorité de la population. La vente de timbres-poste et autres articles philatéliques, très prisés des collectionneurs, est une autre source de revenu.

36. Le budget 1994/95 prévoyait 419 443 livres de recettes et 633 396 livres de dépenses. Les recettes provenaient principalement des redevances sur la pêche,

de la vente de timbres-poste et articles philatéliques et de la vente de produits artisanaux. Il n'y a pas d'imposition, mais tous les hommes âgés de 18 à 65 ans doivent acquitter un impôt symbolique de 65 pence par an et les cigarettes et boissons alcoolisées importées sont frappées de droits qui servent à subventionner les produits alimentaires indispensables. Au 30 juin 1995, la caisse d'épargne de la poste de l'île avait en dépôt 229 845 livres, contre 91 383 livres en juin 1991 (il n'y a pas eu de données communiquées à ce sujet entre ces deux dates).

4. Conditions sociales

37. La Puissance administrante indique que le niveau de vie s'est spectaculairement élevé ces dernières années. Il y a plein emploi pour les hommes, et les femmes peuvent pour la plupart trouver du travail. L'administration publique et la société de pêche accordent des augmentations de salaire basées sur l'indice du coût de la vie, que l'ODA établit deux fois par an à Londres à partir des données qui lui sont communiquées. Pendant la période considérée, 24 personnes ont bénéficié de prêts publics pour construire ou améliorer leur maison. Tous les îliens ont droit à une pension à partir de 65 ans. Les salariés versent à une caisse de retraite publique des cotisations représentant 4,25 % de leur rémunération mais plafonnées et les employeurs versent un montant équivalent.

38. Les services de santé publics sont gratuits. Le seul hôpital de l'île est dirigé par un médecin britannique, assisté de quatre infirmières, et il est équipé du matériel indispensable. Les principales affections sont l'asthme, l'hypertension, les troubles musculo-squelettiques et les maladies virales épidémiques. En cas de besoin, les îliens peuvent aller se faire soigner à l'étranger. Les dépenses de santé publiques sont de l'ordre de 100 000 livres en 1995/96, contre 47 475 livres en 1991/92.

39. L'enseignement est gratuit et obligatoire pour tous les enfants âgés de 5 à 15 ans. En juin 1993, il y avait 30 enfants scolarisés (non compris l'enseignement préscolaire) et 9 maîtres adjoints (dont 2 maîtres de l'enseignement préscolaire). Les adultes, hommes et femmes, qui exercent une activité professionnelle sont encouragés à compléter leur instruction en profitant d'un système de "permissions à la journée". Un crédit de 30 699 livres a été alloué en 1994/95 pour couvrir les dépenses ordinaires de l'enseignement, contre 22 000 livres en 1991/92.

B. Ascension

40. On se reportera au document A/AC.109/1071, où l'on trouvera des indications valables jusqu'à la fin de 1988. Le Secrétariat n'a plus reçu de renseignements concernant l'île de l'Ascension après cette date.

VI. STATUT FUTUR DU TERRITOIRE

Examen par l'Assemblée générale

41. Le représentant du Royaume-Uni a déclaré le 11 octobre 1995 devant la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième

/...

Commission), au cours du débat général sur l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux², que le Royaume-Uni, qui administrait 10 territoires non autonomes, restait fortement attaché au principe de l'autodétermination et résolu à aider ces territoires à se doter des moyens de s'administrer eux-mêmes, comme la Charte des Nations Unies le lui imposait. Le Royaume-Uni avait la ferme volonté d'oeuvrer – dans les limites des obligations conventionnelles – avec le concours des gouvernements élus des territoires pour que ces derniers se dotent de structures organiques qui répondent aux vœux de leur population et servent ses intérêts. Il avait aussi parfaitement conscience de ses devoirs en ce qui concerne l'économie de ces territoires.

42. Après que la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation eut voté (15e séance, 3 décembre 1995) sur le projet de résolution concernant les territoires non autonomes³, le représentant du Royaume-Uni a expliqué⁴ qu'il s'était prononcé contre ces dispositions parce que des amendements essentiels proposés par sa délégation et la délégation américaine et qui visaient à mieux prendre en compte les réalités dans les territoires intéressés, n'avaient pas été acceptés. C'était aux représentants élus des territoires sous administration britannique – Anguilla, les Bermudes, les Îles Caïmanes, les îles Vierges britanniques, Montserrat, Pitcairn, Sainte-Hélène – qu'il appartenait de décider s'ils devaient consulter leur électeur, et à quel moment, sur un changement de statut – le Gouverneur de Sainte-Hélène, pour sa part, avait déclaré devant le Conseil législatif de cette île qu'il était prêt à discuter d'une révision de la Constitution et l'on était en train de chercher comment faire avancer la question.

43. L'Assemblée générale a adopté le 6 décembre 1995, à l'issue d'un vote enregistré et par 130 voix contre 4, avec 26 abstentions, sa résolution 50/39, "Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux". Le représentant du Royaume-Uni a expliqué après le vote que les projets de résolution soumis à l'Assemblée générale ne répondaient en rien aux vœux des populations des territoires non autonomes et ne servaient nullement leurs intérêts, alors que la politique britannique était déterminée par ces vœux et intérêts. Reconnaisant cependant que l'ONU avait depuis sa fondation beaucoup fait pour la décolonisation et que les principes qu'elle défendait n'étaient pas prêts de perdre leur valeur, ce représentant a rendu hommage à ceux qui avaient oeuvré avec conviction et utilement en ce sens, ajoutant que le Royaume-Uni continuerait de remplir ses obligations à l'égard des territoires non autonomes sous son administration⁵.

Notes

¹ Les renseignements concernant Sainte-Hélène et Tristan da Cunha sont tirés des rapports que le Gouvernement britannique a présentés au Secrétaire général, le 17 octobre 1995, conformément à l'Article 73 e) de la Charte des Nations Unies.

² A/C.4/50/SR.6, par. 30 à 32.

³ A/C.4/50/SR.15, par. 138.

⁴ Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquantième session, Supplément No 23 (A/50/23), chap. X, par. 25; le texte ainsi adopté constitue la résolution 50/38.

⁵ A/50/PV.82.
